

**NOMINATION DE MANDATAIRES TEMPORAIRES A LA REGIE DE
RECETTES DU CENTRE NAUTIQUE PATINOIRE
« NAUTILIS »**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu la décision n°2017-D-18 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au centre nautique patinoire Nautilus,

Vu l'arrêté n°2022-A-008 du 23 mars 2022 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire,

Vu l'avis conforme du régisseur mandataire suppléant,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté SF/2017-27 est rédigé comme suit :

Sont nommés à compter du 22 mai 2023, sous la responsabilité du régisseur, mandataires temporaires jusqu'au 31 décembre 2023 :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté SF/2017-27 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Comptable du SGC d'Angoulême sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 17 mai 2023

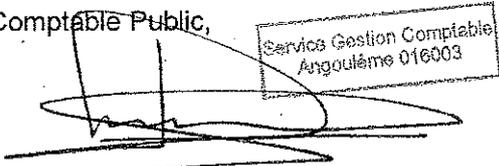
Par délégation,
Pour Le président,
Le Vice-président,



François NEBOUT

Le 17 mai 2023

Pour avis conforme
Le Comptable Public,


Service Gestion Comptable
Angoulême 016003

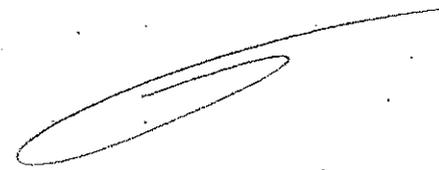
Damien THOMAS

Vu pour acceptation,
Le régisseur titulaire,


Catherine BOUSSIRON

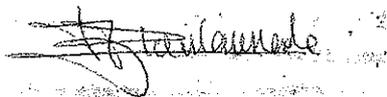
Vu pour acceptation,
Les mandataires temporaires,

DAFONSCCA Gerant


CORDON Geraldine


BRIDEAU -

PLASS Trinidad


PIRUAN

PIRUAN Victoire


PIRUAN

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 18 JUIL 2023
Publié ou notifié
Le 18 JUIL 2023